

## Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE EXTRAIT

### Compte-rendu de la réunion du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 20h00

L'an deux mille quinze, le mardi 1<sup>er</sup> décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Éragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MASURIER, Maire  
 Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MASURIER Didier	LETIERCE Luc	MICHALCZYK Bernard
CAVAILLÉ Richard	PICARD Sophie	PIGEARD Isabelle (excusée)
LOHEAC Patrice	HÉE David (excusé)	RATEAU Laurent
KER BIDI Marie-Dominique	RATEAU Sophie (excusée)	ROCHE Freddy
POQUET Daniel	PIRIOU Jean-Paul (excusé)	DEBAUDRE Annie

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : HÉE David, RATEAU Sophie, PIRIOU Jean-Paul, PIGEARD Isabelle

Absents :

Pouvoirs :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Madame Annie DEBAUDRE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

#### 1. Délégation de pouvoir Affaire Monsieur Fauchaux / Commune

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de subdéléguer les attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal à Monsieur Luc LETIERCE, adjoint pour toutes les futures audiences dans l'affaire FAUCHEUX William / Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de nommer Monsieur Luc LETIERCE, adjoint au Maire, pour représenter la commune aux futures audiences dans le cadre de l'affaire FAUCHEUX William / Commune.
- Autorise Monsieur Luc LETIERCE à signer les documents correspondants.

*11 conseillers sont « Pour »*

#### 2. Avis concernant le schéma de mutualisation communautaire de la CCVT

Monsieur le Maire informe le conseil du schéma de mutualisation communautaire adressé par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. La CCVT doit présenter ce schéma après chaque élection, il définit les personnels et les moyens mis en commun par la Communauté de communes.

- Urbanisme : Conventions d'instruction du droit des sols à compter du 1er juillet 2015 et années suivantes
  - Instructions réalisée à titre gratuit pour les communes
  - Charge pour la CCVT : 54640€ / an salaires chargés ; 18680€ frais du service en fonctionnement, 26800€ Investissement (ordinateurs, licences et véhicule)
- Prêts de matériels et de locaux à titre gratuit aux communes membres
  - Ecran : 102€ TTC, vidéoprojecteur : 440€ TTC, Barnum : 4100€ TTC, grilles d'exposition : 1110€ TTC, salles de formation.
- Ordures ménagères : Mise à disposition à titre gratuit par les prestataires du tri sélectif de contenants par la CCVT dans les communes (textiles, piles...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au schéma de mutualisation communautaire adressé par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

*11 conseillers sont « Pour »*

#### 3. Avis sur la fusion des 3 syndicats d'électricité de l'Oise

Monsieur le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015.

La proposition 23 concerne le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents.

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Accepte** la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies.
- **Acte** que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Authueil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, Le Plessis-Brion, Cambronnes-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt) seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

**10 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller est « Contre »**

#### **4. Décision modificative n°3 au budget de la commune**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget de la commune afin de régler les indemnités du commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU d'ÉRAGNY-SUR-EPTE en 2013.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		744.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>744.00 €</b>
D 2151-141 : VC5 direction Leclerc	744.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>744.00 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Accepte** la décision modificative au budget de la commune

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **5. Décisions modificatives aux budgets de la commune et du service des eaux afin d'abonder le SITEUBE**

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'abonder le SITEUBE et donc de rendre des fonds disponibles au compte 6743 du budget du service des eaux.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 658 : Charges diverses de gestion co..	6 542.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>6 542.00 €</b>	
D 6743 : Subv. except. de fonctionnement		20 000.00 €
D 6743 : Subv. except. de fonctionnement		12 464.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>32 464.00 €</b>
R 7011 : Eau		3 538.00 €
R 701241 : Redev pollution domestique		810.00 €
R 70128 : Autres taxes et redevances		318.00 €
R 70611 : Redev. assainissement collectif		1 256.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>		<b>5 922.00 €</b>
R 74 : Subventions d'exploitation		20 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>		<b>20 000.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Accepte** la décision modificative au budget de la commune

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **6. Restes à réaliser 2015 à reporter – Budgets de la commune et du service des eaux**

Considérant que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la Loi n°9 2-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite Loi ATR).

- Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu. Les restes à réaliser correspondent :
- En dépenses d'investissement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice,
  - En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ainsi, il convient, pour assurer les dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement 2015 de la commune et du service des eaux à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

- Décide d'inscrire l'ensemble des restes à réaliser de l'exercice 2015 au Crédit de Report du budget primitif sur l'exercice 2016 de la commune et du service des eaux.

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **7. Révision du classement sonore des infrastructures routières**

Dans le cadre de sa révision, le classement sonore des infrastructures routières de l'Oise a été mis en consultation sur le site internet départemental de l'Etat :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Le-bruit/Consultations-en-cours/Revision-du-classement-sonore-du-departement>

La commune d'ÉRAGNY-SUR-EPTE étant concernée par la révision de ce classement sonore, le Conseil Municipal prend connaissance des voies de la commune concernées afin d'adresser son avis motivé à Monsieur le Préfet.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

- Donne un avis favorable au classement sonore des infrastructures routières de l'Oise, à condition que cette révision n'impacte pas le bâti ancien ; à savoir pour la commune d'ÉRAGNY-SUR-EPTE :

Type voie	Nom rue	Débutant	Finissant	Linéaire (en m)	Catégorie Bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution	Nom section MapBruit	Référence planche
Départementale	D915	Sérifontaine	Eragny sur Epte	3024,937	3	100	oui	RD915.09	3
Départementale	D915	Traversée Eragny sur Epte	Traversée Eragny sur Epte	1082,71	4	30	oui	RD915.10	3
Départementale	D915	Eragny sur Epte	Limite département	1940,30	3	100	non	RD915.11	2; 3
		D14B	D22	2627,56	3	100	non	déviations gisors nord	2;3

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **8. Dématérialisation totale DGFIP ; choix du parapheur électronique**

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de continuer la démarche de dématérialisation de la transmission des documents budgétaires, des documents et pièces comptables aux services de la Trésorerie, et de recourir au parapheur électronique.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :**

- signer le contrat de souscription au parapheur électronique auprès de l'Adico pour accéder aux services d'échanges et de transmission sécurisés.
- signer électroniquement les actes télétransmis dans le cadre des relations avec les services de la DGFIP;
- prendre et à signer tout acte y afférent.

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **9. Création du site internet : Choix du nom de domaine**

La commune d'ÉRAGNY-SUR-EPTE souhaite se doter d'un site internet, afin de favoriser les échanges d'informations avec les administrés. Le secrétariat de Mairie mettra à jour le site internet.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

- Décide de choisir le nom de domaine [www.eragny-sur-epte.fr](http://www.eragny-sur-epte.fr)
- Décide de souscrire aux services de l'association ADICO pour la conception et la mise en service ; la formation ; l'assistance et la maintenance ; le coût de l'hébergement annuel
- Autorise Monsieur le maire à signer les documents correspondants

#### **10. Questions diverses**

- a. Réponse négative du Préfet concernant la demande de radar
- b. Table de tennis de table installée
- c. Tableau des élections rappelé et validé
- d. Confirmation de la date de brocante le 28/08/2016
- e. Contact EOLE-RES pour proposition éoliennes

La séance est levée à 22h10

  
Le 3 décembre 2015  
Le Maire, Didier MASURIER